



TRIBUNE

## “ Les acteurs du tourisme social et solidaire peuvent se trouver fragiliser par l’ouverture à la concurrence de certains champs d’activité ”

**SIMON THIOT**  
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'UNION NATIONALE  
DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE  
PLEIN AIR (UNAT), MEMBRE DU HCVA

**U**n Français sur trois, dont trois millions d'enfants, ne part pas régulièrement en vacances. Or, si l'on considère l'accès aux vacances, l'accès au sport, à la culture et aux loisirs comme un outil de construction de la citoyenneté – tel qu'énoncé par l'article 140 de la loi du 19 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions<sup>1</sup> –, il s'agit là d'une question éminemment politique et sociale. C'est pour tenter d'apporter des réponses à cette question que des hommes et des femmes ont fait le choix de s'engager dans des associations – voire d'en fonder – du tourisme social et solidaire.

Ce secteur, fédéré par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT), représente plus de 1 500 établissements, des centaines d'associations de toutes tailles, des milliers de salariés et de bénévoles, qui accueillent six millions de vacanciers chaque année. Il regroupe des acteurs touristiques de secteurs très divers (villages-clubs de vacances, colonies de vacances, séjours linguistiques, auberges de jeunesse, voyagistes solidaires, organisateurs de séjours adaptés pour personnes en situation

de handicap, etc.). Pour l'immense partie d'entre eux, ils conservent un modèle non lucratif et une gestion désintéressée, majoritairement sous un statut d'association.

Les acteurs du tourisme social et solidaire développent donc des modèles hybrides, qui répondent à un objet social fort – le droit aux vacances pour tous – tout en supportant la grande concurrence du secteur du tourisme, y compris avec des opérateurs n'ayant fait le choix ni de l'économie sociale et solidaire (ESS), ni des vacances pour tous. Ainsi, ils peuvent se trouver fragiliser par l'ouverture à la concurrence de certains champs d'activité.

Plusieurs conséquences se font peu à peu sentir, notamment s'agissant du patrimoine, dont la moitié est encore aujourd'hui la propriété des opérateurs du secteur, le plus souvent dans des zones à fort potentiel touristique **et dans des emplacements de grande qualité**. Ce patrimoine représente donc un enjeu de taille car il nécessite des investissements lourds et réguliers sans lesquels la destination ne serait plus accessible au plus grand nombre, tout en étant l'objet de grandes convoitises dans le cadre

de la concurrence entre opérateurs. C'est ainsi que, sous la pression d'investisseurs bancaires et financiers incontournables, le « choix » peut être fait de scinder le patrimoine de la gestion ou de se séparer et céder des établissements. Mais il s'agit là d'un « choix » particulièrement contraint.

Dans le secteur des villages-vacances et des auberges de jeunesse, historiquement porté par les associations, ces choix ont pu être poussés par la Caisse des dépôts et des investisseurs privés privilégiant la montée en gamme, parfois au détriment des projets associatifs et locaux. Ainsi, lors de la scission en 2001 du groupe associatif Villages Vacances Familles (VVF), VVF Villages a conservé un format associatif et Belambra Clubs est devenu une société commerciale hors du tourisme social et solidaire. Ce changement de statut s'est accompagné d'une hausse des tarifs de 15 % dans le cadre de la nouvelle entité commerciale.

Tout cela ne serait « pas si grave » si la principale conséquence ne portait pas sur le droit aux vacances. En effet, le principal risque contre lequel doivent se battre les opérateurs du tourisme social et solidaire est l'éviction de publics entiers de l'accès aux vacances et aux loisirs. Les conséquences sont donc directes sur la raison d'être des acteurs associatifs engagés et souvent précurseurs dans leur domaine. ■

1. L. n° 98-657 du 29 juill. 1998.